

**225C1910**  
FR0011981968-FS0956

13 novembre 2025

**Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**WORLDSLNE**

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 7 novembre 2025, la société BlackRock Inc. (50 Hudson Yards, New York, NY 10001, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion<sup>1</sup>, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 novembre 2025, le seuil de 5% du capital de la société WORLDSLNE et détenir, à cette date, pour le compte desdits clients et fonds, 14 306 443 actions WORLDSLNE<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 4,35% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions WORLDSLNE sur le marché et d'une augmentation du nombre d'actions WORLDSLNE détenues à titre de collatéral.

2. Par courrier reçu le 12 novembre 2025, la société BlackRock Inc. (50 Hudson Yards, New York, NY 10001, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion<sup>1</sup>, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 novembre 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société WORLDSLNE et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 18 601 380 actions WORLDSLNE<sup>4</sup> représentant autant de droits de vote, soit 6,55% du capital et 5,66% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions WORLDSLNE détenues à titre de collatéral.

---

<sup>1</sup> Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

<sup>2</sup> Dont (i) 688 ADR WORLDSLNE (représentant 344 actions WORLDSLNE), (ii) 274 307 actions WORLDSLNE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4<sup>o</sup> bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions WORLDSLNE, réglés exclusivement en espèces, (iii) 10 910 807 actions WORLDSLNE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6<sup>o</sup> du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres et (iv) 2 419 557 actions WORLDSLNE détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 93 272 actions WORLDSLNE pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 717 363 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Dont (i) 5 152 ADR WORLDSLNE (représentant 2 576 actions WORLDSLNE), (ii) 274 307 actions WORLDSLNE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4<sup>o</sup> bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions WORLDSLNE, réglés exclusivement en espèces, (iii) 10 910 807 actions WORLDSLNE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6<sup>o</sup> du code de commerce du fait de la conclusion d'un contrat de prêt-emprunt de titres et (iv) 6 644 475 actions WORLDSLNE détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 93 273 actions WORLDSLNE pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.